

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PERTINENT DANS LE CADRE
DE LA MANIFESTATION « Dimanche sur la corniche – Color run »
Création d'un espace de restauration à emporter
Parking en terre du fort Balaguier – Ville de la Seyne sur Mer
(Article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)**

La Commune de la Seyne sur Mer, dans le cadre de la manifestation «**Dimanche sur la corniche – Color Run**», du dimanche 12 mai 2024 sur la corniche de tamaris, souhaite proposer aux nombreux visiteurs attendus, un espace de restauration à emporter.

Compte tenu de la courte durée de l'occupation (1 journée) la Commune procède par la présente, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) à une publicité préalable à la délivrance de titre d'occupation du domaine public, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

Les caractéristiques principales de l'occupation sont décrites ci-dessous :

Création d'un espace de restauration rapide	
Organisme public gestionnaire	Ville de la Seyne sur Mer – DGA Valorisation et Rayonnement de la Ville Hôtel de Ville Direction planification et logistique 20 Quai Saturnin Fabre – CS 60226 83500 LA SEYNE SUR MER
Renseignements	04.94.06.96.80
Titre d'occupation envisagé	Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public (en application l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)
Lieu / surface à occuper	Parking en terre du Fort Balaguier – La Seyne sur Mer
Durée	Les candidats retenus seront autorisés à occuper le domaine public le dimanche 12 mai 2024 de 13h30 à 19h00 (ouverture au public) Accès de 12h00 à 13h00 pour la mise en place Accès de 19h00 à 20h00 pour le remballage sous réserve de la levée du dispositif par les autorités.
Projet	Espace restauration Nombre : 2 Type : food truck, remorque, triporteur ou stand Activités recherchées : restauration sucrée traditionnelle à emporter : crêpes, gaufres, pâtisseries, bonbons, barbe à papa, pommes d'amour, boissons non alcoolisées (chaudes/froides). <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats devront proposer des produits variés • Vente uniquement à emporter • Utiliser des couverts et contenants recyclables et biodégradables • Boissons au verre ou cannette (pas de bouteille verre) • Effectuer le tri sélectif
Redevance	Conformément à la décision DEC_24_0008 du 22 janvier 2024, les occupants devront s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public, comme suit : III. 2. 1 – Manifestation commerciale type foires et salons – 2,00 € le m ² par jour
La manifestation d'intérêt pertinent devra comporter :	Espace restauration

	<p><u>1 - Un descriptif détaillé de l'offre commerciale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des offres de restauration sucrée • Présentation des offres de boissons non alcoolisées (chaudes et froides) • Fourchette de prix • Photo du food truck, remorque, triporteur ou stand • Tout document utile présentant l'activité du candidat (photos produits, flyers ...) <p><u>2 – Les documents professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un Extrait Kbis et/ou CMA, avis de situation INSEE, attestation d'assurance en cours de validité, Fiche tiers <p><u>3 - L'occupation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les besoins en électricité (puissances), • La surface d'occupation souhaitée (longueur x largeur)
<p>Déroulement de la procédure</p>	<p>Toute personne intéressée est invitée à manifester son intérêt auprès de la Direction des Sports en envoyant sa candidature accompagnée des pièces demandées :</p> <p><u>Par courrier</u> : à l'adresse indiquée ci-dessus</p> <p>OU</p> <p><u>Par mail</u> à l'adresse suivante : laurence.feraud@la-seyne.fr et/ou philippe.libbra@la-seyne.fr</p> <p>Les candidatures sont à adresser avant le vendredi 26 avril 2024 à 16h00.</p>
<p>Conditions d'attribution</p>	<p>Les offres reçues seront appréciées au regard des critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Respect des activités recherchées 2. Qualité et originalité des produits proposés 3. Fourchette de tarif étendu 4. Organisation permettant d'assurer des quantités suffisantes pour faire face à la demande 5. Présentation du stand